



SPORTICA
L'espace des grands moments

Protocole sanitaire ACCUEIL CLIENTS

Principes généraux
Restauration
Hébergement
Piscine - Cinéma

En violet, ce qui change par rapport à la version précédente

V13 - Mise à jour en date du 17/05/2021

PRINCIPES GENERAUX

Applicables à l'ensemble des secteurs

❖ **Entrée/sortie du bâtiment, sens de circulation :**

- Port du masque obligatoire pour les personnes de **6 ans** et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements recevant du public (ERP) , durant les heures de fréquentation
- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Port du masque obligatoire pour les clients à partir de **6 ans** ET les salariés
- Entrée principale par le sas n°1 (côté accueil)
- Sortie principale par le sas n°2 (côté couloir administration)
- Portes maintenues ouvertes lorsque cela est possible (accès aux différents secteurs, accès aux blocs sanitaires...)
- Respect des sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (fléchage au sol et par voie d'affichage)

❖ **Limiter les croisements et respecter la distanciation physique en toutes circonstances**

- Matérialisation des files d'attente pour accéder aux différentes activités
- Fléchage des différents accès et sens de circulation (entrée/sortie) : Espace Gourmand - Espace Evénements - Salle Mouette – salle de musculation – salle Roger Lemaire - secteur administratif - dojo
- Lieux non ouverts au public rendus non accessibles

❖ **Dispositions spécifiques aux paiements**

- L'achat en ligne est privilégié afin de limiter les règlements sur place
- La vente au guichet est possible
- Sur place, le paiement par CB est privilégié, le « sans contact » et effectué systématiquement lorsque le seuil financier le permet (50 €).
- Pour les règlements de plus de 50 € du gel hydroalcoolique est proposé au client avant de composer son code.
- En cas de manipulation d'espèces, demander au client de faire l'appoint afin de limiter les rendus de monnaie. Déposer la monnaie dans un récipient désinfecté régulièrement. Possibilité d'utiliser les gants pour manipuler la monnaie.
- En cas de règlement par chèque, aucun prêt de matériel ne sera fait aux clients Les clients doivent utiliser leur stylo personnel.

❖ Dispositions spécifiques à l'information

- Les informations nécessaires sont affichées afin de limiter la distribution de documents
- L'information dématérialisée est priorisée (site web, facebook)
- L'emploi des QR code informatifs est peu à peu généralisé

❖ Dispositions spécifiques à l'utilisation de l'espace détente

- Réouverture de l'Espace détente à compter du 5 octobre 2020 sous conditions :
 - Accès aux distributeurs automatiques de friandises et boissons autorisés
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique à proximité pour la clientèle
 - Les surfaces seront nettoyées/désinfectées 2 fois par jour

❖ Entretien des locaux

➤ Nettoyage "nettoyage approfondi" en 2 étapes ou en combiné

▪ 1ère étape, le nettoyage

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

▪ 2ème étape, la désinfection

- Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

- **Le nettoyage peut aussi être combiné** en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. Nous avons 2 produits désinfectant et détergent avec la norme EN 14476 « **ultra bio tensio glass surf** » et « **ultra bac multisurfaceAnios** »

➤ Règles à respecter

- Ne pas utiliser d'eau de javel, celui-ci étant dangereux pour l'homme et l'environnement.
- **Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant),** respecter les étapes suivantes :
 - Nettoyage avec une lavette microfibre de lavage imprégnée d'un produit détergent ici le **Far nettoyant sol (uniquement pour secteur administratif)**
 - Rinçage à l'eau avec une autre lavette microfibre de lavage jaune (uniquement pour le secteur administratif ;

- Séchage des surfaces naturellement ;
- **Puis désinfection** avec une troisième lavette microfibre bleu de lavage imprégné ici l'**ultra bac multisurface** ou le **tensio glass surf**. Une bobine d'essuyage peut également être utilisée pour désinfecter les surfaces. (Nous rappelons l'utilisation du désinfectant : celui-ci doit être mis directement sur la lavette ou la bobine de papier et ensuite laver les surfaces en s'assurant de ne laisser aucune surface souillée. A la fin d'utilisation le papier va à la poubelle et la lavette en machine à 60°).

➤ **Préconisation**

- Une lavette ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Des lingettes/lavette réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et lavettes à usage unique doivent être éliminées dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- Eviter l'utilisation d'aérosol afin de limiter l'inhalation du produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- **Ne pas utiliser d'aspirateur. Ou uniquement en aérant la pièce, en portant un masque, des gants et une blouse, à la fin de l'aspiration s'assurer de mettre les EPI dans un sac poubelle et se laver les mains.**
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence de personnel. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté. (Les produits que nous utilisons n'ont pas de temps d'attente).

➤ **Fréquence**

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- **Nettoyer et désinfecter** 2 fois par jour (dans un premier temps un nettoyage le matin avant l'arrivée du personnel et un nettoyage pendant la pause déjeuner pour l'administration uniquement), dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, badgeuse, boîtier à code, les cendriers...

➤ **Actions complémentaires**

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères et les vider tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement chaque matin des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (15 minutes toutes les 3h)

Conditions particulières

Pôle Hébergement - Restauration

Restaurant du bowling – restauration sur place ET vente à emporter

Entrée/sortie du restaurant du bowling, sens de circulation, conditions :

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire, mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Port du masque obligatoire par tous lors des déplacements
- Entrée par la porte côté terrasse
- Sortie par la porte face au cinéma
- Le restaurant est ré aménagé afin de permettre la distanciation physique
- Accès aux salles de restauration et à la terrasse en respectant les sens de circulation
- Le paiement par carte bancaire est privilégié
- Le débarrassage, nettoyage, désinfection (tables, chaises et points de contact) est effectué par la serveuse au départ du/des client/s
- L'accès aux toilettes est limité à 1 personne à la fois
- Dans la mesure du possible, les portes sont maintenues ouvertes afin d'éviter les contacts

Mesures particulières pour la vente à emporter :

- Matérialisation de la file d'attente pour la commande vente à emporter
- Matérialisation de la file d'attente pour le paiement (par carte bancaire)
- Matérialisation de la file d'attente pour le retrait de la commande vente à emporter

Accueil des groupes scolaires et sportifs à l'Espace gourmand

❖ Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation :

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du restaurant
- Entrée par la porte principale du restaurant
- Sortie par l'Espace Goélette
- Le sens de circulation peut être adapté à la fréquentation à tout moment, dans ce cas il sera matérialisé et bien visible.
- Le restaurant est ré aménagé afin de permettre la distanciation physique

❖ **Présentation et conditions de service des repas:**

- Deux présentations possibles en fonction du nombre de personnes accueillies :
 - ✓ Les plateaux repas (filmés) et boissons froides sont préalablement préparés sur table. Le pain et les éléments chauds sont servis à l'assiette par la serveuse équipée de gants et masque.
 - ✓ Le passage au self-service : cette formule est exclusivement réservée à des groupes constitués ayant une réservation commune : maintien des règles de distanciation physique, port du masque obligatoire jusqu'à ce que la personne soit assise à table.
- Le débarrasage, nettoyage, désinfection sera effectué par la serveuse au départ des clients
- Attentions, seuls les toilettes publiques du rez de chaussée sont accessibles

Prestations privées

❖ **Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation, conditions :**

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment et du restaurant
- Port du masque obligatoire dans les espaces publics
- Dans les espaces privatisés (espace gourmand, salle goélette, espace frégate, salle albatros ou mouette...), le protocole du client s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

Mesures spécifiques liées à la préparation des repas

❖ **Normes HACCP respectées et protocole complémentaire lié au Covid 19 adopté :**

➤ **Préparation culinaires**

- Lavage des mains (savon et eau) avant chaque tâche ou manipulation différentielle.
- Les tâches sont organisées de façon globale et logique (épluchage, taillage, cuisson, etc.). A la fin, l'endroit souillé est nettoyé avec des produits homologués, rincé et raclé afin de ne pas laisser de l'eau stagnante.
- Les cuissons se font dans les règles des normes HACCP ; les refroidissements se font en cellule de refroidissement suivant les normes HACCP et les documents obligatoires dûment remplis.
- Tous les matériels de transport de marchandises chaud ou froid sont désinfectés avant chaque utilisation.
- Les matériels utilisés sont nettoyés à la plonge avec un produit de nettoyage dégraissant/désinfectant, puis à l'eau claire très chaude, séché et stocké.
- Le plat chaud est dressé en plat (maximum 10 personnes), filmé et stocké dans une table de maintien en température jusqu'au moment du service quand le menu le permet, sinon les préparations sont descendues en plaques et stockées dans la table de maintien en température.

➤ **Fin de service**

- Le cuisinier nettoie l'espace d'envoi souillé en utilisant les produits homologués. Il désinfecte les matériels de transports (table de maintien en température) puis les remonte en cuisine.
- Il évacue tous les restes puis les poubelles.
- Les matériels de cuisine (plaques, plats, ustensiles de dressage, etc.) sont nettoyés en machine à laver, séchés puis recouvert d'une housse. Le matériel est remonté et rangé.

Accueil des groupes à l'Hébergement collectif

❖ **Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation, conditions :**

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment
- Entrée par la porte hébergement équipée d'un digicode
- Sortie par cette même porte en respectant les sens de circulation intérieurs (accès aux chambres par la gauche de l'escalier montant – sortie par la gauche de l'escalier descendant)
- Accès aux blocs sanitaires par groupe de 6 à la fois
- Remise en fin de séjour d'1 sac plastique transparent par chambre afin d'y déposer le linge de lit utilisé : drap, housse de couette et taies d'oreiller. La couette sera pliée et déposée sur le lit.
- Le linge de lit sera transmis à notre blanchisserie qui les traitera dans le respect des règles sanitaires liées à cette activité.

Une attention toute particulière sera apportée à ce secteur en matière de nettoyage / désinfection des points contacts et parties communes (2 fois par jour), blocs sanitaires (1 fois par jour), chambres au départ du client.

Il sera laissé un temps suffisant entre le départ d'un client et l'arrivée d'un autre (au moins 24 h) afin de permettre un nettoyage désinfection complet, aération des chambres et parties communes...

Conditions particulières

Piscine

❖ préambule

- Préalablement à l'ouverture, le 31mai 2021, de la piscine de Sportica, la vidange des bassins a permis
 - ✓ d'effectuer les opérations nécessaires à l'entretien des installations techniques de traitement de l'eau par le prestataire
 - ✓ de procéder au nettoyage et à la désinfection des sols et des surfaces ainsi que des installations sanitaires et des équipements
- Les tests en vigueur ont été effectués et jugés conformes par l'ARS

❖ Organisation générale et conditions de réservation :

- Grand bassin
- Accessible seulement aux nageurs confirmés pour de la nage sportive et dynamique
- Ne pas se rendre à la piscine en cas de troubles digestifs
- Créneaux d'une heure trente (déshabillage et habillage compris)
- 40 personnes maximum par créneau
- Chaque couloir composé de 2 lignes d'eau sera limité à 10 nageurs maximum
- Réservation en ligne sur le site www.sportica.fr rubrique « boutique » (Vente guichet possible à titre exceptionnel)
- Pas de mise à disposition de parcours gonflables, matelas ludiques et pédagogiques

- Petit bassin
- Accessible à tous
- Ne pas se rendre à la piscine en cas de troubles digestifs
- Créneaux d'une heure trente (déshabillage et habillage compris)
- 20 personnes maximum par créneau répartis en deux zones de 10 personnes
- Réservation en ligne sur le site www.sportica.fr rubrique « boutique » (Vente guichet possible à titre exceptionnel)
- Jeux collectifs interdits
- Petits toboggans à disposition
- Petits objets en mousse et plastique autorisés (désinfection préalable)

- Fosse de plongée
- Accessible uniquement lors des créneaux clubs et sous convention
 - ✓ Le matériel amené par les clubs sera nettoyé et désinfecté avant l'accès au bassin

- Saunas
- 4 personnes maximum par créneau (arrêt des ventes 2h avant la séance)
- Utilisation de la serviette personnelle à poser sur le banc
- Accès au grand bain (voir organisation du grand bain)

❖ **Contraintes sanitaires :**

- Lavage des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée dans le bâtiment
- Port du masque obligatoire dans le bâtiment et dans les vestiaires jusque la cabine (à partir de 6 ans)
- Accès au vestiaire par groupe de 10, remise d'un bracelet de couleur avec le numéro de cabine attribuée et le bassin choisi (grand bain OU petit bain)
- Utilisation de la même cabine avant et après la séance
- Zone de déchaussage aménagée afin de permettre la distanciation physique (bancs inaccessibles)
- Douche et savonnage obligatoires (corps et cheveux) avant d'entrer dans l'eau (local douches aménagé afin de permettre la distanciation physique (douches inaccessibles) – savon mis à disposition
- Bonnet de bain obligatoire
- **Pas d'accès aux casiers ; Les effets personnels seront déposés dans des grands sacs plastiques fournis et déposés aux endroits prévus (douches et bassin) dans un premier temps. Un allègement de cette procédure est envisagé pour les vacances d'été.**
- Respect des sens de circulation et des distanciations physiques en toutes circonstances
- Matériel autorisé sous conditions : (matériel personnel ou sur place)
 - Au grand bain :
 - ✓ palmes, pull boy, plaquettes, planches et claquettes spécifiques
 - Au petit bain :
 - ✓ brassard et petite bouée en matière plastique pour les non nageurs
 - petits objets mousse et plastiques autorisés pour les tout-petits
 - ✓ aquabike : bike et chaussons destinés à la pratique de l'aquabike
 - ✓ aquagym : gants, haltères, équipements mousse destinés à la pratique de l'aquagym

Le matériel sera désinfecté par le client dans l'un des bacs prévus à cet effet, puis rincé sous la douche avant l'accès au bassin

- Sortie du bassin par groupe de 10 en fonction de la couleur de bracelet
- Sèches cheveux désactivés
- Port du masque obligatoire de la sortie de la cabine à la sortie du bâtiment
- Fauteuil roulant : après transfert dans le fauteuil dédié nettoyé et désinfecté mis à disposition, notre clientèle à mobilité réduite passe sous la douche afin de respecter l'obligation de douche savonnée avant l'accès au bassin.
Si le transfert est impossible, le client pourra accéder au bassin avec son fauteuil personnel sous conditions de nettoyage/désinfection des roues du fauteuil, et de la prise d'une douche complète savonnée de la personne avant accès au bassin.

A la fin de chaque séance, 30 mn seront dédiées au nettoyage des points contacts des accès et bords du bassin

Les vestiaires seront utilisés en alternance afin d'assurer un nettoyage et désinfection complets des douches et vestiaires par un personnel formé.

❖ **Organisation de l'activité aquatique :**

- Grand bassin
- un MNS ou BNSSA sera chargé d'organiser la répartition des nageurs dans les couloirs
- Il orientera au mieux les nageurs afin d'optimiser ces couloirs, selon leur niveau de pratique de l'activité
- Dans l'eau, un seul sens de circulation de nage sera autorisé. L'aller se faisant à droite et le retour à gauche afin de limiter les distanciations physiques
- Lors de la nage, il sera interdit de sortir de l'eau en bout de bassin (interdiction étant visuellement signalée)
- Pour le respect de la distanciation physique, les nageurs devront respecter au minimum les 4 m2 de baignade qu'ils leurs sont réservés :
 - ✓ lors de la mise à l'eau
 - ✓ lors de leurs déplacements dans la nage
 - ✓ lors de dépassements s'il y a
 - ✓ lors de l'arrêt de l'activité et donc sortie de l'eau
- La nage devra rester active, et les temps de pause entre chaque longueur devront être brefs
- La fin de séance sera signalée par l'équipe de surveillance des bassins par un coup de sifflet ou verbalement
- Les nageurs devront terminer et sortir de l'eau après le signal du personnel de surveillance en bout de couloir de gauche (couloir de retour)
- Petit bassin
- un MNS ou BNSSA sera chargé d'organiser la répartition des nageurs dans les 2 zones
- les distanciations physiques et sens de circulation devront être respectés tant dans l'eau que sur les plages
- La fin de séance sera signalée par l'équipe de surveillance des bassins par un coup de sifflet ou verbalement, le MNS ou BNSSA organisera la sortie des différents groupes en alternance avec le grand bain

❖ **Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19**

- Le matin avant l'ouverture au public,
 - ✓ nettoyage quotidien déjà réglementé et une désinfection complète seront effectués au niveau des vestiaires : cabines de change, cabines de douche, rampes d'escalier, boutons de douche, boutons de cabine, ...
 - ✓ nettoyage quotidien déjà réglementé et une désinfection des plages des bassins et des accessoires qui les accompagnent (rampes, chaises, les échelles des bassins, ...)

- A chaque inter-séance,
 - ✓ désinfection complète de la zone de dépose des sacs
 - ✓ désinfection des points contacts des accès bassin et bassin
- Les vestiaires et douches seront utilisés ensuite alternativement afin de permettre un nettoyage et désinfection complet des vestiaires et douches utilisées.

❖ **Prestation privée**

Dans les espaces privatisés, le protocole du client/club/école/autoentrepreneur autorisé s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

❖ **Accueil du public scolaire**

Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés au public scolaire

L'accueil simultané de deux groupes classes est possible, chaque groupe est accueilli par un agent puis orienté vers une zone de vestiaire comprenant des vestiaires collectifs pour les enfants, des cabines individuelles pour les adultes accompagnants et une zone de déchaussage.

Les effets personnels restent dans les vestiaires.

L'accès aux douches et sanitaires se fera de façon échelonnée afin d'éviter tout brassage – douche savonnée est obligatoire avant d'accéder au bassin

Les règles de distanciation et les sens de circulation sont respectés dans la mesure du possible

Les groupes classes seront accueillis par le MNS à la sortie des douches, l'organisation de la séance se fera en accord avec l'enseignant

Le matériel utilisé sera désinfecté après chaque utilisation, par l'enseignant et/ou le MNS, en utilisant le bac prévu à cet effet, puis rincé avant d'être rangé.

En fin de séance, le retour aux douches puis aux vestiaires se fera de façon échelonnée, dans le respect des gestes barrière (distanciation, respect des sens de circulation).

Après chaque séance, les locaux utilisés (douches, sanitaires, vestiaires, points contacts) sont nettoyés et désinfectés par les agents de Sportica.

Conditions particulières

Cinéma

❖ Organisation générale :

- Entrée par l'accès principal du cinéma
- Ouverture de la caisse 15 mn avant le début de séance
- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Port du masque obligatoire dans tous les déplacements ET pendant la séance
- Horaires des séances en décalé afin de limiter les flux
- Contrôle visuel des tickets par l'agent de sécurité
- Placement en salle par l'agent de sécurité afin de faire respecter les distanciations physiques (1 siège libre de part et d'autre des groupes familiaux de moins de 10 personnes, condamnation d'un rang sur deux) - Capacité d'accueil réduite de 50%
- Denrées alimentaires et boissons interdites
- Accès aux toilettes limité à 1 personne à la fois
- Sèches-mains désactivés
- Réhausseurs disponibles sur demande (désinfection avant et après chaque utilisation)
- Sortie de salles par les issues de secours

Du 19 mai au 8 juin

- Placement en salle libre sous contrôle de l'agent de sécurité afin de faire respecter les distanciations physiques (2 sièges libres de part et d'autre des groupes familiaux de moins de 6 personnes, condamnation d'un rang sur deux - Capacité d'accueil réduite à 35%)

Du 9 au 29 juin

- Placement en salle libre sous contrôle de l'agent de sécurité afin de faire respecter les distanciations physiques (1 siège libre de part et d'autre des groupes familiaux de moins de 6 personnes, condamnation d'un rang sur deux) - Capacité d'accueil réduite à 65%)

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection journalier des espaces publics et privés
- Désinfection des points contacts et sanitaires à chaque inter séance

❖ **Prestation privée**

Dans les espaces privatisés, le protocole du client s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

❖ **Accueil du public scolaire**

Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés au public scolaire

L'organisation générale est applicable aux groupes scolaires excepté pour le dispositif « Ecole et cinéma » pour lequel le port du masque pour les enfants de -6 ans, dans les locaux du cinéma n'est pas obligatoire

Conditions particulières

Arts martiaux au dojo

❖ Organisation générale :

- Les réservations préalables sont effectuées auprès de la direction et/ou du service commercial et font l'objet d'une convention d'utilisation
- Dès l'entrée dans le bâtiment port du masque obligatoire et lavage des mains, mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Les pratiquants arrivent directement en tenue
- Les portes d'accès au dojo restent ouvertes dans la mesure du possible afin de limiter les contacts et de favoriser l'aération. Les accompagnateurs non pratiquant restent à l'extérieur de la salle, une tolérance pour les enfants de moins de 4 ans pourra être tolérée et inscrite au protocole du club concerné.
- Respecter les sens de circulation : l'entrée et la sortie du dojo se fait par la double porte intérieure (les issues de secours ne peuvent en aucun cas être utilisées comme point d'entrée et/ou sortie).
- Circulation autour du tatami dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (de droite à gauche)
- Les effets personnels sont déposés à l'endroit prévu à cet effet à l'intérieur du dojo (les vestiaires ne sont pas accessibles)
- Les denrées alimentaires et boissons sont interdites (eau autorisée en bouteille étiquetée au nom du pratiquant)
- Avant de monter sur le tatami il sera procédé au retrait du masque (qui sera déposé avec les effets personnels), et au lavage/désinfection des pieds et des mains. Si l'activité pratiquée se fait en chaussettes, le pratiquant enfilera des chaussettes propres avant de monter sur le tatami.
- Les personnels d'encadrement restent masqués en permanence
- Le responsable du groupe est tenu d'assurer la traçabilité des pratiquants présents (afin d'assurer un suivi des éventuels foyers de contamination)
- Il est conseillé de limiter au maximum l'utilisation de matériel, cependant en cas d'utilisation de matériel, ce dernier sera désinfecté avant et après chaque utilisation.

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection des locaux (sols et espaces communs) chaque semaine
- Nettoyage/désinfection des points contact et du matériel avant et après chaque utilisation
 - ✓ Par le client et/ou le personnel « Sportica » pour la clientèle commerciale (et suivant instruction de la convention)
 - ✓ Par le club à son arrivée et à son départ

Conditions particulières

Match de basket-ball (BCM)

❖ Organisation générale :

- Vente billet en ligne exclusivement – pas de vente guichet
- Port du masque obligatoire pour les personnes de 6 ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements recevant du public (ERP) , durant les heures de fréquentation
- Respect des sens de circulation aux abords du bâtiment et des différents points d'entrées : entrée principale Sportica aménagée et comprenant une zone de sécurité composée de sas de 10 personnes – entrée spécifique VIP à l'arrière du bâtiment
- Ouverture des portes 2h avant le début du match
- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique (12 point de distribution répartis aux endroits stratégiques)
- Sortie en respectant les sens de circulation
- Portes maintenues ouvertes lorsque cela est possible (accès aux différents secteurs, accès aux blocs sanitaires...)
- Respect des sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (fléchage au sol et par voie d'affichage)
- Pas de buvette grand public
- Boutique du club fermée

❖ Organisation dans la salle de basket-ball :

- Implantation et jauge permettant le respect de la distanciation physique, placement par tribu ou par famille (groupe de 10 personnes maximum) de manière latérale, en laissant un siège vide
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée du match
- Respect des sens de circulation dans la salle – limitation des déplacements
- Fanfare « Les loups de Mer » placée dans une tribune privatisée séparée du public
- Aucune autre animation
- Accès à la « zone restrictive » (vestiaires, terrain, bancs des équipes, table de marque) interdite à toute personne non autorisée

CONCLUSION

Le présent protocole a été élaboré en adéquation avec la réglementation en vigueur :

- Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et suivants : 2020-1262 du 16/10/2020 ; 2020-1310 du 29/10/2020 ; 2020-1358 du 6/11/2020 ; 2021-575 du 11 mai 2021
- Protocole de dé-confinement commun à toute la profession HCR (Hôtel, Cafés, Restaurants), Code de bonne conduite sanitaire en date du 31 mai 2020
- Guide de recommandations des équipements sportifs pour post-confinement COVID 19, du ministère des sports datant du 11 mai 2020 et mises à jour suivantes 26 juin puis 16 juillet 2020, puis 2 septembre 2020
- Fiche technique à destination des ARS, provenant de la Direction général de la santé (Légionnelle, recyclage de l'eau, normes, et analyses) du 24 avril 2020
- Guide de préconisations sanitaires de la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français) en date du 31 mai, 21 juin, 10 juillet puis 28 août 2020
- Recommandations de la fédération françaises de tennis de table (phase 3 version 2) en complément des consigne du ministère des sports en date du 22 juin 2020
- Recommandations de la fédération française de Judo au 28 août 2020
- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) du 19/08/2020
- Arrêté du 14/09/2020 – Préfecture du Nord
- Circulaire FNCF 17/20 du 22 septembre concernant l'accueil des scolaires
- Protocole Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) : Protocole COMED FFBB Pôle compétitions et Vivre ensemble. Décret n°2020-1096 DU 28/08/2020 et précédents